

Question présentée par le député :

M. Pierre Conne

Date de dépôt : 16 avril 2019

Question écrite urgente

Irrégularités dans l'appel d'offres pour le réaménagement de la pointe de la Jonction ?

Radio Lac et plus récemment Le Courrier ont révélé que le processus d'attribution d'un mandat accordé à un cabinet d'architecture pour réaménager la pointe de la Jonction serait biaisé par des irrégularités commises par le magistrat chargé du dossier à la Ville de Genève.

L'appel d'offres est en cours pour des travaux d'aménagement estimés à 7 millions de francs. A l'issue du premier tour visant à choisir le maître d'œuvre, le conseiller administratif M. Rémy Pagani aurait, selon les médias, annoté positivement un cabinet d'architecture parmi les 20 en lice, à savoir l'Atelier Descombes Rampini.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat compte-t-il ouvrir une enquête formelle, via la surveillance des communes, pour savoir si la procédure de l'appel d'offres pour le réaménagement de la pointe de la Jonction s'est faite en toute légalité ?

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.